



1. Objet et domaine d'application

1.1 Objet

Ce manuel a pour but de donner les principales règles pour la réalisation de l'acte de soins qui consiste à :

- prélever un échantillon biologique en vue d'être analysé,
- dans des conditions d'hygiène et de sécurité pour le patient et le personnel,
- sur prescription médicale.

1.2 Domaine d'application

Ce manuel s'applique à la réalisation de tous les prélèvements, en particulier :

- sang : artériel, veineux,
- urines,
- selles,
- liquides,
- expectorations,
- peau et phanères,
- muqueuse oro-pharyngée,
- muqueuses génitales,
- pus superficiels et profonds,
- biopsies,
- ...

Les détails de certains prélèvements spécifiques et moins fréquents sont définis dans le catalogue des actes de biologie.

2. Fondements, références et définitions

2.1 Fondements, références

- Arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale
Guide de bonne exécution des analyses de biologie médicale (GBEA),
- Décret n° 2002-660 du 30 avril 2002 relatif aux conditions de transmission de prélèvements biologiques aux laboratoires d'analyse de biologie médicale,
- Arrêté du 20 juin 2003 fixant la présentation de la fiche de prélèvement de biologie médicale,
- Circulaire n°2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées,
- Code du travail - Partie réglementaire. Titre II : Prévention des risques biologiques (mise à jour juillet 2008),
- ADR,
- Manuel de certification des établissements de santé (HAS) version 2010,
- Arrêté 2016-08-01 test sur les signaux biologiques,



- Arrêté 2017-05-06 sur volume total de prélèvement.

2.2 Définitions

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale.

3. Responsabilités

3.1 Responsabilités relatives à la maîtrise du document

Responsable de la gestion documentaire du LBM du CHRU.

3.2 Responsabilités concernant l'observation de la procédure

Responsable du LBM et Coordination générale des soins du CHRU.

4. Exécution

4.1 Règles générales

a. Personnes autorisées :

- **Médecins** (obligatoire pour les prélèvements d'Anatomie et Cytologie Pathologiques),
- **Etudiants en médecine** placés sous la responsabilité des médecins,
- **Pharmaciens biologistes** : décrets N° 91-834 du 30 Août 1991 modifié fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes de prélèvement en vue d'analyse de biologie médicale (JO 13 mars 2006) et N° 2009-774 du 23 juin 2009,
- **Internes en biologie médicale,**
- **Infirmières diplômées d'état** : article R 4311.7 décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique et modifiant certaines parties de ce code,
- **Sages-femmes,**
- **Manipulateurs en électroradiologie** : article R 4351-2 décret n° 2005- 840 du 20 juillet 2005,
- **Techniciens de laboratoire:** (prélèvement sanguin) article R 1222-21.



b. Préalables :

- Vérifier la prescription médicale,
- Vérifier le traitement,
- Informer le malade du soin, vérifier si son consentement a été demandé le cas échéant,
- S'informer des dispositions particulières relatives aux examens à effectuer
(Catalogue des actes de biologie – Accès via [Intranet / Prise en charge du patient / laboratoires](#)),
- Choisir le matériel adapté au type de prélèvement (tubes, aiguilles, dispositifs de prélèvement) et au malade,
- Vérifier la **date de péremption** du matériel,
- Préparer le matériel nécessaire.

4.2 Matériel nécessaire:

a. Transport :

- chariot de soin ou plateau, drap de protection (alèze bleu)

b. Matériel de protection

Application des précautions standards PS avant tout contact avec un spécimen biologique, patient suspect ou pas :

- gants non stériles ou stériles (biopsie, ...)
- masque, s'il existe un risque de projection ou pour protéger le prélèvement
(Ex. : expectoration, hémoculture),
- Surblouses.

c. Matériel d'hygiène et d'asepsie :

- solution hydro-alcoolique ou savon antiseptique,
- compresses non stériles avec ATS alcoolique (alcool, chlorexidine alcoolique, ...) ou stérile + 4 temps pour les hémocultures, ponction biopsie, ...

d. Matériel spécifique

Conservé selon les instructions fournisseurs mises en lignes sur :

Qualidoc LBM/ Documents externes / Pré-analytique /Notices fournisseurs

En respectant la date de péremption :

- tubes, flacons, récipients, milieux de transport (spécifiques pour la bactériologie...), dispositifs à prélèvement.

e. Matériel d'élimination :



Sacs DASRI et collecteur à aiguilles

4.3 Consignes générales pour tous types de prélèvements

a. Déroulement de l'acte :

- Vérifier la prescription,
- Réaliser une désinfection par friction avec la solution hydro- alcoolique
(cf. Protocole de Lavage simple et antiseptique des mains – Accès *via* :

[Intranet/Qualité Gestion des risques/Qualidoc/Qualidoc Transversal CHU/§ 8 g 1 Règles de bases](#))

Installer la personne confortablement,

- Vérifier son identité (nom, prénom, nom de jeune fille, sexe, date de naissance), cohérence entre la prescription, la planche d'étiquettes, la personne
(cf. Procédure de vérification d'identité du patient à toutes les étapes de sa prise en charge en Secteurs de Soins – Accès *via* :

[Intranet/Qualité Gestion des risques/Qualidoc/Qualidoc Transversal CHU/§ 15 a\)](#)

- Enfiler des gants stériles ou non stériles (à usage unique),
- Réaliser l'antisepsie,
- Réaliser le prélèvement (cf. annexe 1),
- Eliminer le matériel de prélèvement dans les collecteurs adaptés au plus près du geste, les aiguilles ou autre objet piquant ou tranchant dans le collecteur, le reste dans le sac jaune DASRI,
- Oter les gants après la mise des échantillons dans le sachet de transport et les éliminer dans le container/sac dédié aux DASRI,
- Réaliser une désinfection par friction avec la solution hydro alcoolique,
- **Réaliser l'étiquetage des contenants au chevet du malade.**

b. Echantillon :

- Apposer l'étiquette qui doit au minimum mentionner : nom, prénom, nom de jeune fille, date de naissance ; importance du choix du bon numéro de séjour,
- Préciser la date et l'heure du prélèvement sur l'échantillon particulièrement dans les cas suivants : dosages de médicaments, tests d'explorations dynamiques.

c. Demande d'examen :

- Coller les étiquettes mentionnant l'identité du patient : vérifier la concordance avec l'étiquette de l'échantillon,
- Mentionner l'identification de l'unité de soins (UF et téléphone),
- Mentionner **l'identité du prescripteur** (NOM et PRENOM),



- Mentionner **l'identité et la qualité du préleveur**,
- **Mentionner la date et l'heure du prélèvement**,
- Mentionner la nature de l'échantillon,
- Mentionner l'origine anatomique de l'échantillon, en particulier pour les prélèvements bactériologiques et anatomo-cyto pathologiques.
- Cocher les éléments de prescription et vérifier si les renseignements cliniques sont précisés (traitement anticoagulant, antibiotique,...),
- **Préciser si la demande est urgente**,
- Associer les attestations de consultation du prescripteur et de recueil de consentement ou la copie du consentement du patient pour les examens qui le nécessitent.

En cas de rajout d'examen, transmettre une prescription complémentaire, après avoir si possible téléphoné à l'unité concernée pour confirmer la faisabilité.

d. Conditionnement :

S'assurer que les 2 premiers emballages répondent à la norme UN 3373

- le 1^{er} correspondant au contenant primaire,
- le 2^{ème} correspondant au sachet de transport,
- le 3^{ème} étant le contenant rigide du coursier.

e. Conditions d'acheminement :

- **Vérifier l'étanchéité du contenant**,
- **Mettre les échantillons dans les poches plastiques doubles** et y joindre la feuille de demande adéquate,
- Acheminer l'échantillon dans les conditions requises (cf. Catalogue des actes de biologie : [Intranet / Prise en charge du patient / Catalogue des actes de biologie](#)), par un personnel habilité ou dédié,
- Ranger le matériel et nettoyer le plan de travail,
- Réaliser la traçabilité de l'acte dans le dossier de soins en absence d'un plan de prélèvement informatisé.

Remarque :

En cas d'Accidents par Exposition au Sang et aux liquides biologiques, se reporter à l'affiche (disponible sur [Intranet / Affiches info pro. / Infos professionnelles](#)).

5. Supports de travail et annexes

- prescription médicale,
- dossier de soins ou plan de prélèvement si prescription connectée.



6. Archivage - Elimination – Préservation

- prescription médicale (Système d'Information Clinique) : 40 ans,
- dossier de soins ou plan de prélèvement (Système d' Information Clinique) : 40 ans



Transversal
371, avenue du Doyen
Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER
Cedex 5

Manuel de prélèvement-modalités générales

TR-7a-PR-002
Version : 1
Applicable le : 09-11-2020



ANNEXES



SOMMAIRE

ORDRE DE PRELEVEMENT DES TUBES	P10
SANG VEINEUX (tubes)	P 11
SANG Suivi Thérapeutique Pharmacologique	P 12
SANG Suivi Thérapeutique Pharmacologique (cas particuliers)	P 13
SANG ARTERIEL (gazométrie artérielle)	P 14
SANG CAPILLAIRE	P 15
URINES	P 16
SELLES	P 16

Un surlignage bleu correspond à des modifications du paragraphe correspondant par rapport à la version précédente du document



ORDRE DE PRELEVEMENT DES TUBES



© 2015 BD



ECHANTILLON	SPECIFICITES DE PRELEVEMENT	CONTENANTS
<p>SANG VEINEUX (tubes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poser le garrot afin de favoriser une vasodilatation veineuse, - Mettre des gants à usage unique, - Ponctionner la veine avec l'aiguille de façon tangentielle, - Respecter le volume de remplissage du tube, - Réaliser le prélèvement en respectant l'ordre des tubes, - Enfoncer le tube au fond du corps porte tube dès que l'aiguille est en place de façon à percer le bouchon et maintenir le tube (ponction veineuse sous vide), - Oter le garrot dès que le sang s'écoule dans le tube (sa pose ne doit pas dépasser 5 minutes) Attendre l'arrêt de l'écoulement du sang dans le tube pour changer de tube, - Respecter le niveau indiqué (attention de différencier un trait d'information et un trait de jauge). Pendant que le 2° tube se remplit, homogénéiser le 1° tube par retournements lents, - Enlever l'aiguille à la fin du prélèvement en appliquant une compresse sèche sur le point de ponction, - Maintenir une pression ferme pendant 1 minute ou plus suivant le cas puis mettre un pansement sec sur le point de ponction. <p>Si prélèvement avec microtainer®, utiliser un prolongateur et coller l'étiquette patient dans le sens de la longueur à cheval sur le tube et le prolongateur</p>  <p>Pour l'hématologie, possibilité d'utiliser des tubes de prélèvements pédiatriques avec respect du volume de remplissage minimum pour l'hémostase (niveau de remplissage du tube recommandé : plus de 90 %; minimum acceptable : 80%).</p>	



<p>SANG</p> <p>Suivi Thérapeutique Pharmacolo- gique</p>	<p>De façon générale réaliser les prélèvements avant l'administration suivante. En cas d'espacement inégal des doses sur la journée, le prélèvement doit être réalisé à la fin de l'intervalle le plus long entre deux doses, avant la dose suivante.</p> <p>En cas de doute contacter le biologiste de l'unité.</p> <p>- Indications nécessaires à une interprétation complète des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Poids, taille du patient,• Heure(s) de prise, de prélèvement,• Posologie prescrite : forme galénique, horaires et doses,• Date de début et/ou de modification du traitement (à défaut la durée approximative du traitement actuel),• Nature des molécules recherchées,• Autres médicaments pris par le patient,• Autres pathologies (notamment digestive, hépatique ou rénale),• Raison de la prescription de l'analyse ("recherche d'efficacité ou de toxicité"),• En l'absence de la mention des autres médicaments pris par le patient, aucune étude d'interaction ni recherche d'interférence de dosage ne pourra être effectuée.	
--	---	--



<p>SANG</p> <p>Suivi Thérapeutique Pharmacolo- gique (cas particuliers)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Dosage des antibiotiques aminosides : Le pic doit être réalisé 30 min après la fin de la perfusion IV. La résiduelle (ou vallée) doit être réalisée avant la perfusion suivante. - Dosage de la teicoplanine : Le pic doit être réalisé 30 min après la fin de la perfusion IV. - Dosage de la vancomycine : En cas de perfusion continue, le prélèvement peut être réalisé à n'importe quel moment mais à distance du site d'administration. - Dosage du méthotrexate : Le moment du prélèvement par rapport au début de l'administration doit être mentionné. Exemple : pour un début d'administration le 1^{er} janvier à 13h, le prélèvement réalisé le 2 janvier à 13h correspond à un H24. <p><u>L'interprétation du résultat n'est possible que si sont disponibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- L'indication,- La posologie en g/m² et le temps de perfusion,- Les jours et heure de début de perfusion (H0),- Les jours et heure de prélèvement associé à l'équivalent H (par exemple H24 pour un prélèvement réalisé 24h après le début de perfusion),- La valeur de créatininémie au moment du prélèvement et avant l'administration de méthotrexate,- Le pH urinaire au moment du prélèvement,- Les co-médications.	
---	--	--



**SANG
ARTERIEL
(gazométrie
artérielle)**

- **Précautions :**

Signaler toute prise de médicament pouvant fluidifier le sang et entraîner un risque hémorragique avant la réalisation du prélèvement

- **Examen :**

- par un médecin ou une infirmière qualifiée sous surveillance du médecin.,
- **désinfection large soigneuse,**
- **repérer par palpation et fixer l'artère entre 2 doigts,**
- **ponctionner l'artère (radiale au poignet,...) sans prise d'air,**
- remplir la seringue et l'obturer rapidement avec le bouchon hermétique prévu à cet effet,
- presser le piston afin purger à travers le bouchon l'air présent dans la seringue,
- mélanger délicatement l'échantillon par retournement
- rebrancher l'oxygène s'il avait été arrêté.

Lors de prélèvements sur cathéters artériels, le risque de dilution de l'échantillon est présent :

- avec la solution de rinçage,
- si héparine liquide dans la seringue.

Après la ponction, effectuer une compression :

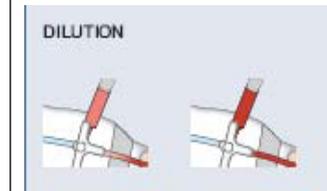
- manuelle prolongée (3 minutes),
- et/ou par pansement à enlever au bout de 10mn.

Les prélèvements sanguins coagulent s'ils ne sont pas correctement homogénéisés pour une meilleure répartition avec l'héparine. (Un prélèvement présentant un caillot donne des résultats non fiables).

NB : Avant tout transport, vérifier que la seringue est bien bouchée

- Transport : se référer aux préconisations indiquées dans le catalogue des Actes
- Préciser sur la demande si malade sous oxygène ou respirateur

seringue héparinée,
tube capillaire



FORMATION DE CAILLOTS





Transversal

371, avenue du Doyen Gaston
Giraud
34295 MONTPELLIER Cedex 5

Manuel de prélèvement-modalités générales

TR-7a-PR-002

Version : 1

Applicable le : 09-11-2020



URINES	BIOCHIMIE: urines de 24 h : totalité des urines des 24h après élimination de la 1 ^{ère} miction du lever	Tube bouchon jaune
SELLES	BIOCHIMIE Recherche de Na K Cl sur selles très liquides	Tube sec/à hémolyse/jaune